

BIENVENUE AU CLUB ILB

Le club I.L.B. vous propose pour la saison 2016 - 2017 :

La Ligue I.L.B

- En équipes de 4, le mardi, en 5 tours.

La Coupe I.L.B.

Compétitions entre les équipes de la ligue du mardi.

Le Challenge I.L.B.

Compétition (doublettes et individuels) durant 6 semaines (24 parties).

Le Critérium I.L.B.

- Classement spécial et automatique basé sur les résultats de la Ligue, de la Coupe et du Challenge (16 résultats minimum) :
- Indemnités de déplacement réparties en 2 catégories.

**et.. Tournois internes,
rencontres amicales, etc, etc...**

Vous trouverez dans cette petite revue les règlements et dates de ces différentes compétitions, ainsi que tout ce qui peut vous être utile tout au long de la saison. Vous trouverez les résultats et classements de nos différentes compétitions sur le site internet « www.ilbliege.net ».

INSCRIPTIONS 2016-2017

Type	Permet	Prix
Licence « L » internationale *	Toutes compétitions : - internes - interéquipe ** - coupe de Belgique *** - championnats FSBB - tournois nationaux et internationaux	85 € Couples : réduction de 5 €/joueur
Membre *	Uniquement compétitions internes I.L.B.	55 €
Jeune *	Uniquement le programme des jeunes de la FSBB	10 €

Excepté :

Membre *	Joueur n'ayant jamais été fédéré Uniquement compétitions internes I.L.B	0 €
Membre extérieur	Joueur licencié (FSBB) dans un autre club	45 €

* : donne droit à une réduction dans tous les bowlings d'Europe
** : à condition de trouver place dans une équipe et de répondre aux critères du club (voir chapitre Compétitions officielles)
*** : à condition d'être sélectionné

**Compte de l'I.L.B. : BNP PARIBAS FORTIS :
IBAN : BE23001281388891 - BIC : GEBABEBB**

Les nouveaux membres doivent remplir un formulaire signalétique, les anciens signaler toute modification d'adresse.

Le Comité vous souhaite une bonne saison 2016-2017

STATUTS DE L'I.L.B.

Art. 1 : DENOMINATION : International Liège Bowling, en abrégé I.L.B.
SIEGE : Le siège social est établi dans les limites de la Province de Liège.

Art. 2 : DUREE : Le club est constitué pour une durée illimitée.

Art. 3 : COMPOSITION DU CLUB : Nombre illimité de membres

Art. 4 : Les ressources du Club proviennent : des cotisations annuelles des Membres, de dons éventuels, d'organisation de manifestations sportives, de tournois, de tombola, etc..

Art. 5 : COMITE DU CLUB : Le Club est administré par un comité de 5 Membres (Président, Vice-Président, Secrétaire, Trésorier, Directeur Sportif) nommés pour un an par l'Assemblée Générale et toujours révocables par elle.

La fonction de membre du Comité est incompatible avec le fait d'être propriétaire ou employé, rattaché à un centre de Bowling et entraîne l'inéligibilité ou la démission immédiate d'office.

Tout membre du Comité sortant, se représentant seul à son poste est reconduit d'office, sauf objection de l'Assemblée Générale.

Nombre de voix pour provoquer l'Assemblée Générale : 1/3 des Membres + 1 membre du Comité ou la majorité des membres sans membre du Comité.

Le Comité I.L.B. a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion et l'administration du Club.

Art. 6 : Le Comité peut désigner une ou plusieurs personnes pour certaines missions.

Art. 7 : L'Assemblée Générale se réunit annuellement en fin de saison, elle est régulièrement constituée quel que soit le nombre de membres présents. Chaque membre, à l'exclusion des licenciés dans un autre club, dispose d'une voix et est éligible à un poste du Comité, à condition de ne pas avoir introduit une demande de transfert à cette date. Les joueurs licenciés dans un autre club et ayant introduit un transfert entrant accepté par le Comité peuvent assister à l'Assemblée Générale. Ils ne bénéficient cependant pas du droit de vote et d'éligibilité au Comité, étant toujours de droit membre de leur ancien club jusqu'au 30 juin. La présence de toute autre personne est interdite. Les procurations sont interdites.

En cas d'égalité de vote, on procède à un 2^{ème} tour. En cas de nouvelle égalité, décision finale sera prise par le Comité sortant.

Les convocations à l'Assemblée Générale sont faites par mail adressé à tous les membres (dont l'adresse est connue) disposant d'une voix, 15 jours au moins avant la réunion ainsi que par affichage au siège du club. Elles indiquent le lieu, la date et l'heure.

Art. 8 : L'Assemblée Générale statue notamment sur l'approbation des comptes de l'exercice écoulé, elle informe les Membres du montant des cotisations pour la saison suivante, elle établit le lieu où le club a ses activités.

Art. 9 : Le Club I.L.B. est inscrit à la F.S.B.B. et s'engage à participer à l'Interclubs, la Coupe de Belgique, etc..

Art. 10 : Toutes les stipulations des statuts qui sont en contradiction avec les Statuts et le R.O.I. de la FSBB sont considérées comme nulles et non avenues.

Art. 11 : En cas de dissolution, après le paiement de toutes les dettes du club, le solde du crédit sera versé à des oeuvres de charité.

Art. 12 : La Direction du Club s'oblige à respecter les Statuts et le R.O.I. de la FSBB.

COMPOSITION DU COMITE 2016-2017

PRESIDENT	Eric GEORIS	0496/862.719
SECRETAIRE	Christian VINCENZOTTO Moniteur FSBB	0496/873.097
TRESORIER	Jean-Louis DABEE	0495/551.386
DIR. SPORTIF	Brigitte HAMACHER	0476/234 233

Responsable Vétérans	Brigitte HAMACHER	
Responsable Jeunes	Brigitte HAMACHER	

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

Art. 1 : Le Club I.L.B. a ses activités au Bowling le Strike[®], 82 chaussée Verte à 4367 Crisnée.

Art. 2 : Les inscriptions des joueurs se font par l'intermédiaire des responsables d'équipes reconnus dans la Ligue Provinciale I.L.B.

Les inscriptions individuelles sont autorisées.

La candidature de toute nouvelle équipe et de tout nouveau joueur sera soumise au Comité I.L.B..

L'inscription implique l'approbation des Statuts et des Règlements de l'I.L.B..

Tout joueur dont l'inscription est acceptée par le Comité, en règle de cotisation et éventuellement de transfert est membre ILB. Le coût du transfert est à charge du joueur.

Art. 3 : L' I.L.B. organise, pour ses membres, des compétitions par équipes (Ligue du Mardi, Coupe), et individuelles (Ligue du Mercredi, Critérium I.L.B, rencontres amicales).

Pour pouvoir participer à une de ces compétitions, les joueurs doivent être absolument en règle de cotisation et ne pas être suspendus par la FSBB.

Art. 4 : Les joueurs licenciés I.L.B. peuvent participer aux différents championnats officiels et bénéficient de certains avantages à déterminer à la mi-saison par le Comité en fonction de la situation financière du Club.

Bien entendu, ils peuvent participer à toutes les compétitions organisées par l'I.L.B. en plus de tous les Championnats F.S.B.B. et de tous les tournois protégés par la Fédération.

Art. 5 : Le Comité se réserve un droit de regard et de veto sur l'inscription ou la réinscription d'un joueur.

Le Comité se réserve le droit de convoquer tout membre I.L.B., qui par son comportement, ses remarques, ou en falsifiant délibérément des résultats pourrait nuire aux intérêts ou à la réputation du Club.

Les sanctions éventuelles peuvent aller du simple avertissement à l'exclusion définitive.

En cas d'exclusion définitive d'un joueur Licencié I.L.B., le Comité demandera automatiquement à la Fédération la suspension de ce joueur pour les matchs officiels jusqu'à la fin de la saison.

Art. 6 : Tous les cas non prévus par les divers règlements seront tranchés par le Comité.

LA LIGUE DU MARDI (ÉQUIPES)

Art. 1 : La Ligue I.L.B. du mardi (Championnat en équipes de 4) est, de loin la principale organisation du Club. Ces équipes seront composées d'un nombre indéterminé de joueurs dont les noms devront être fournis en début de saison (au plus tard le 1er jour de la Ligue).

Des équipes ayant le même sponsor doivent porter leur nom (nom générique) suivi d'un numéro ou d'un autre nom afin de les différencier. Si plus de 2 équipes portent le même nom générique, celui-ci devra être suivi obligatoirement d'un autre nom et non plus d'un numéro. Par défaut, ce sont les noms des capitaines des équipes qui seront choisis. Les équipes sont libres de sponsors. Il est recommandé aux joueurs de se tenir informés du montant et de la durée de ceux-ci.

Les joueurs ne sont réellement affectés à une équipe qu'après la 1ère boule jouée. Ils ne pourront plus en changer durant toute la saison.

Art. 2 : - Ligue du mardi (12 équipes maximum, avec handicap)

La Ligue est prévue, en principe, sur trois tours de 11 rencontres, chaque équipe rencontrant 3 fois les adversaires de série, pour autant qu'elle soit complète.

En cas de nombre impair d'équipes : 1 équipe bye.

Si une ligue comporte 5-6 équipes : 5 tours de 5 rencontres

Si une ligue comporte 7-8 équipes : 4 tours de 7 rencontres.

Si une ligue comporte 9-10 équipes : 3 tours de 9 rencontres.

Si une ligue comporte 13-14 équipes : 2 tours de 13 rencontres.

Si une ligue comporte plus de 14 équipes, elle sera scindée en 2 poules, la deuxième poule jouant le lundi à 20 heures quinze.

La ligue du mardi disputera ses rencontres le mardi à 20 heures quinze.

Le calendrier des rencontres sera affiché dès la composition des ligues connues et distribué à tous les capitaines d'équipes.

Art. 3 : Les résultats des rencontres seront déterminés sur base de points. Chaque équipe gagnant une partie au total-quilles (avec handicap) de ses 4 joueurs se voit attribuer deux points. Le match se déroule sur 3 parties. Deux points supplémentaires seront attribués à l'équipe ayant réalisé le plus grand total-quilles (avec handicap) sur l'ensemble des 3 parties.

Chaque match donne lieu à l'attribution de 8 points. En cas d'égalité (parties ou total-quilles), chaque équipe marque 1 point.

Art. 4 : Le classement final est établi d'après le nombre de points de chaque équipe. En cas d'égalité, les équipes seront départagées d'après le total des quilles, puis à la plus petite différence entre les séries extrêmes.

L'équipe classée première sera déclarée Championne.

Art. 5 : Le handicap sera individuel et calculé [sur 100% de la différence à 210](#) de la moyenne de référence. Aucun handicap ne sera accordé sur les scores d'absence. La moyenne de référence (à partir de septembre) est la moyenne globale ILB de l'année précédente, puis la moyenne FSBB. [Un joueur sans moyenne connue jouera avec un handicap de 50 quilles. Au début de chaque tour, sera prise en considération la moyenne globale ILB intermédiaire à la fin du tour précédent, à condition d'avoir disputé 6 parties, sinon la moyenne de septembre reste d'application.](#)

Art. 6 : En cas de désaccord entre les joueurs d'une même équipe, deux ou plusieurs groupes revendiquant la propriété de celle-ci, ou en cas de changement de nom d'une équipe : la place sera accordée au groupe composé d'une majorité des joueurs de l'année précédente dans cette équipe. En cas d'équivalence et d'impossibilité d'accord, l'équipe sera dissoute.

Art. 7 : Le Comité arrêtera la liste des prix à distribuer en fin de saison. Pour prétendre à une récompense, tout joueur devra avoir disputé au moins 2/3 des parties réglementaires.

Art. 8 : Chaque équipe de Ligue devra désigner un capitaine. Celui-ci est responsable de l'organisation et de la présence de son équipe ainsi que du respect des règlements. Il doit se tenir au courant des avis affichés aux valves. Il est responsable de l'exactitude des feuilles de résultat des matchs. Il signera donc avec le capitaine de l'équipe adverse la feuille de match, après en avoir vérifié les totaux. Toute réclamation concernant l'exactitude du résultat d'une partie ne sera admise que dans le quart d'heure suivant la fin de la ligue. Le capitaine est, en même temps, tenu de vérifier les résultats et classements donnés chaque semaine par le biais de l'ordinateur.

Art. 9 : Le **prix de participation** pour chaque match est fixé forfaitairement à **14€** par équipe + **le prix des parties**. Le capitaine d'équipe est responsable du paiement de son équipe et devra s'en acquitter avant les boules d'essais. En cas de non-paiement de la somme due, avant la rencontre, toute équipe sera déclarée forfait et perdra d'office la partie par 8-0. Une équipe doit présenter au moins 2 joueurs pour entamer une rencontre.

Art. 10 : Un classement individuels sera établi : le joueur vainqueur individuel de la Ligue doit avoir disputé 2/3 des parties.

Art. 11 : En cas d'absence d'un joueur à une rencontre, et de son non-remplacement par un autre joueur, il sera attribué à l'équipe un forfait de 165 quilles. Pour tout joueur absent, il y a lieu d'indiquer sur la feuille de score : "ABSENT".

Art. 12 : En cas de blessure ou de malaise d'un joueur au cours d'une partie, celle-ci peut être continuée par un joueur réserve. Le score obtenu n'interviendra pas dans la moyenne de ces joueurs. Le joueur ayant quitté la partie ne peut reprendre le match par la suite.

Si aucune réserve n'est disponible, le score effectué au moment de l'abandon sera pris en considération, sauf si celui-ci a lieu avant la 4ème frame. Dans ce cas, le score de la partie sera celui prévu lors d'une absence (cf. Art. 11).

Un tel incident de jeu doit être signalé à un membre du Comité et consigné sur la feuille de score.

Art. 13 : Un joueur arrivant en retard lors d'une rencontre, pourra rattraper sa partie, à condition que son équipe ou l'équipe adverse n'ait pas encore commencé la 4ème frame de celle-ci.

Art. 14 : Un renvoi de match est autorisé si, pour une raison majeure, une équipe ne peut être présente au jour et à l'heure habituels. Tout renvoi de match ne peut, en aucun cas excéder 10 jours.

Dans le cas d'un renvoi autorisé, si les deux capitaines ne peuvent trouver une date commune dans les limites réglementaires, l'équipe demanderesse perdra le match par forfait.

Toute demande de renvoi devra être effectuée sur le formulaire ad hoc et signée par le(s) responsable(s). Ce formulaire devra être rentré au plus tard le jour prévu pour le match.

Deux demandes de renvoi seront tolérées par équipe et par saison, à l'exception des 3 derniers matchs.

Art. 15 : Une équipe sera déclarée forfait et perdra donc une rencontre sur le score de 8-0 dans les cas suivants :

- si un seul joueur se présente à l'heure convenue.
- si, se voyant refuser une demande de renvoi, l'équipe n'est pas présente à l'heure convenue.
- si elle refuse de disputer les parties réglementaires.
- si elle refuse d'acquitter le montant de la participation.

Art. 16 : L'équipe qui est bye ou dont l'adversaire est forfait doit, malgré tout, disputer ses trois parties réglementaires, au même rythme que les autres équipes, c'est-à-dire les 4 joueurs inscrits sur le même écran.

Art. 17 : En cas de piste(s) en panne, les équipes devront jouer sur deux autres pistes désignées par le responsable du contrôle.

Art. 18 : A partir de la 3ème semaine calendrier de la Ligue Provinciale, les équipes devront se présenter avec 4 chemises identiques .

Toute infraction sera sanctionnée d'une pénalisation de 20 quilles par partie et par joueur fautif, tout arrangement entre capitaines étant interdit. Les pénalisations doivent être indiquées clairement sur les feuilles de scores.

REGLEMENT DE LA COUPE I.L.B.

Art. 1 : Cette compétition est obligatoire pour toutes les équipes inscrites à la Ligue du mardi.

Art. 2 : Organisation de la Coupe

2.1. – Tour éliminatoire :

Le tour éliminatoire se dispute sous la forme d'une Petersen. Les équipes se rencontrent en une seule partie, avec bonus (cf 3.). Les « joueurs » d'une équipe bye se verront attribuer un score de 165. Il faudra donc atteindre 660-661 quilles pour obtenir contre celle-ci des bonus supplémentaires.

Un bonus supplémentaire de 80 quilles sera ajouté par partie gagnante et de 40 quilles pour un match nul.

A l'issue du tour éliminatoire, les 4 premières équipes sont qualifiées pour les ¼ de finale.

En cas d'égalité entre 2 places, sera privilégiée l'équipe ayant réalisé le meilleur total scratch, puis le top score-équipe scratch le plus élevé. En cas de nouvelle égalité, le 2ème top score-équipe scratch sera pris en considération et ainsi de suite...

2.2. ½ finales – finales : Le schéma des rencontres des ½ finales sera tiré au sort le jour juste après le tirage au sort du 1^{er} tour. Les vainqueurs des ½ finales disputeront la finale, les perdants la consolante.

A l'issue d'un match, sera qualifiée pour le tour suivant, l'équipe ayant réalisé le meilleur total-quilles pour les 3 parties.

En cas d'égalité, sera appliqué le principe de la moindre différence entre la plus haute et la plus basse partie-équipe. En cas de nouvelle égalité, sera qualifiée l'équipe ayant la top-partie équipe la plus élevée. Les matchs des finales et consolantes sont gratuits (pas les ½ finales).

Art. 3 : Bonus : Tour préliminaire : la moyenne de chaque équipe à l'issue de la dernière semaine de ligue avant le 1^{er} tour servira de base au calcul de son bonus (éventuel) par partie. Pour chaque match le bonus sera de 80% de la différence de moyenne (arrondie à l'inférieur) entre les deux équipes, des matches de poule jusque et y compris la finale, avec un maximum de 150 quilles par match.

Art. 4 : Tous les points du règlement de la Ligue Provinciale concernant le déroulement des rencontres sont d'application pour la Coupe, y compris le port des chemises. En cas d'absence d'un joueur, un score forfait sera attribué selon l'article 11 de la Ligue, la moyenne considérée la 1^{ère} semaine étant celle de la Ligue en ce moment.

Art. 5 : En cas de non-participation ou d'abandon d'une équipe, le Comité se réserve le droit d'entendre le capitaine de l'équipe concernée sur les raisons de cette défection. Afin de ne pas dénaturer l'esprit « coupe », une prise de sanctions pourra être effectuée.

Les joueurs membres d'une équipe qui ne disputerait pas la coupe seront disqualifiés du critérium.

Art. 6 : Les matchs doivent être absolument joués aux dates et heures prévues.

CHALLENGE I.L.B.

Art. 1 : Le Challenge I.L.B. est une compétition individuelle et en doublettes, se disputant sur 6 semaines, en fin de saison.

Ce Challenge est ouvert à tous les membres I.L.B.

Pour devenir membre I.L.B. le temps du Challenge, un non-membre devra acquitter une cotisation de 5 €.

Art. 2 : Le Challenge se disputera selon les catégories (cf. art.3) suivantes :

- Hommes individuels : les joueurs seront répartis en 2 catégories dont les limites (arrondies à l'unité la plus proche) seront fixées d'après la répartition des moyennes de la Ligue Provinciale après 18 semaines : catégorie A, 1^{ère} moitié des joueurs ; B, 2^{ème} moitié.
- Dames individuelles : 1 catégorie
- Hommes doublettes : les limites des catégories doublettes seront les limites individuelles multipliées par 2. Ces valeurs seront affichées avant la 19^{ème} semaine de la Ligue Provinciale.
- Dames doublettes : 1 catégorie
- Doublette mixte : considérée comme une doublette hommes.

Art. 3 : La catégorie d'un joueur sera déterminée sur base de sa moyenne à la Ligue provinciale après 18 semaines (18 parties minimum)

Les joueurs ne répondant pas à ces spécifications seront classés dans une catégorie d'attente, pendant 2 semaines, puis, d'après la moyenne réalisée pendant ces 2 semaines, dans leur catégorie définitive.

Art. 4 : Chaque joueur devra disputer toutes ses parties en même temps que son partenaire choisi au départ. Les 4 parties interviendront pour l'individuel et les deux meilleures parties-doublettes pour le classement en doublettes.

Art. 5 : 1 shift est prévu chaque mardi à 20h15.

Art. 6 : Les jeux doivent être joués le mardi. Un rattrapage pourra être effectué éventuellement un mercredi avec approbation du Comité.

Art. 7 : Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés par des médailles d'or, d'argent et de bronze.

En cas d'égalité, la plus petite différence entre top et low série prévaudra, puis la plus haute série, puis le plus haut score.

Art. 8 : L'abandon d'un joueur entraînera d'office sa disqualification ainsi que celle de sa doublette, les frais d'inscription restant acquis à l'I.L.B.. Son partenaire reste qualifié pour le classement individuel.

Chaque joueur devra donner : - le nom de son partenaire,
(avant le 1^{er} match) - le jour et l'horaire choisi,
- la totalité du coût du Challenge : 65 €.

Art.9 : Les 4 parties seront jouées sur la même paire de pistes, à l'américaine.
La répartition des pistes se fera par le responsable du club la 1^{ère} semaine. Chaque semaine, les équipes décaleront de 2 pistes à droite. En cas d'absence, le responsable réorganisera la répartition.

LE CRITERIUM I.L.B.

Art.1 : Le Critérium I.L.B. est une compétition individuelle, à éliminatoires gratuites, basée sur la Ligue I.L.B. et le 1^{er} tour de la Coupe I.L.B.

Art.2 : Il se compose de 2 catégories . Leurs limites sont fixées d'après la répartition des moyennes générales ILB de la saison précédente (joueurs ayant un minimum de 36 parties) : catégorie A, 1^{ère} moitié des joueurs ; B, 2^{ème} moitié Les valeurs de ces limites seront affichées avant le début de saison.
Les 2 premiers, à l'issue des finales, de la catégorie B joueront la saison suivante en catégorie A.

Art.3 : Détermination des catégories :

La catégorie d'un joueur sera déterminée d'après sa moyenne générale I.L.B. de l'année précédente (Ligue + Coupe I.L.B.). Les joueurs ne possédant pas une telle moyenne, ou n'ayant pas un minimum de 36 parties seront mis en catégorie d'attente. Leur catégorie définitive sera fonction de la moyenne réalisée au cours des 24 premières parties jouées lors des journées prises en considération pour le Critérium.

Art.4 : Qualification pour les finales.

Chaque semaine, lors de la Ligue, du 1^{er} tour de la coupe, le top score de chaque joueur sera retenu automatiquement. Lors du Challenge I.L.B. les deux meilleures parties de chaque semaine seront retenues. L'inscription au challenge est obligatoire pour être qualifié en finale. Les joueurs membres d'une équipe de ligue qui n'a pas disputé la coupe ne sont pas qualifiés pour la finale.

Le classement, par catégorie, sera effectué sur le total des 16 meilleurs top scores de chacun.

Art.5 : Finales : voir calendrier

Les 6 joueurs en tête de chaque catégorie disputeront une finale Petersen.

En cas d'égalité entre 2 places, sera privilégié le joueur ayant réalisé le top score le plus élevé. En cas de nouvelle égalité, le 2^{ème} top score sera pris en considération et ainsi de suite.

Pour pouvoir participer, la présence est obligatoire à l'heure du début de la compétition. En cas d'absence d'un ou plusieurs joueurs en ce moment, les finales seront complétées par les joueurs classés suivants.

Les quilles effectuées lors des qualifications ne servent qu'à établir le classement avant les finales, où chacun repartira à zéro.

Chaque finaliste rencontre chacun des autres finalistes en 1 partie. Un bonus de 20 quilles lui sera ajouté par partie gagnante et de 10 quilles pour un match nul. D'autres bonus seront également attribués suivant le score de chaque partie : 5 quilles pour une partie entre 200 et 229, 10 quilles pour une partie entre 230 et 249 et 15 quilles pour une partie supérieure à 249.

En cas d'égalité après la finale, le joueur le mieux classé avant la finale l'emportera.

Les pistes sont désignées, sans appel, par l'organisateur.

L'inscription aux finales est gratuite.

Art.6 : Prix en indemnités de déplacement, parties comprises .

Chaque catégorie sera récompensée d'après le tableau suivant :

Place	Indemnité *
1	180
2	130
3	90
4	80
5	60
6	30

* Ces montants sont identiques pour les membres ILB et les membres extérieurs.

Compétitions officielles.

I.L.B. : Club 085 - Bowling 125

1. Généralités.

Les joueurs représentant le club en compétition officielle sont censés connaître les règlements du jeu de bowling ainsi que ceux de la FSBB. Tout renseignement peut être obtenu auprès d'un membre du Comité.

Ainsi, notamment :

- la chemise de bowling portant le nom ou le badge du club est obligatoire.
- le joueur doit toujours pouvoir présenter sa carte de licence avec photo.
- il est interdit de boire et de manger dans l'aire de jeux. Il est interdit de fumer dans l'aire de jeux ainsi que dans la zone délimitée par le propriétaire du bowling. Durant
 - tout joueur aura un comportement irréprochable
 - tout joueur inscrit à un championnat ou un tournoi et absent à celui-ci sans raison valable se verra réclamer par la FSBB ou l'organisateur le prix de cette inscription.

2. Inter-équipes.

Les équipes jouant l'Interéquipe sont la propriété du club ILB.

Les équipes sont libres de sponsors . Il est recommandé aux joueurs de se tenir informés du montant et de la durée de ceux-ci.

Chaque équipe sera composée d'un minimum de 7 joueurs.

Les joueurs pouvant justifier d'au moins 160 de moyenne peuvent participer de plein droit, sous réserve de trouver place dans une équipe.

Les joueurs ayant une moyenne inférieure devront, pour s'inscrire, demander l'autorisation du Comité, qui examinera toutes les demandes avec bienveillance. Cependant, ils devront faire montre de leur désir réel de progresser .

Les joueurs participant à l'Inter-équipes sont tenus de disputer toutes les compétitions internes du club (Ligue, Coupe), sauf excuse valable dûment approuvée par le Comité.

A défaut, l'équipe interclub alignant de tels joueurs verra sa récompense amputée du préjudice encouru par le Club de ce fait.

La composition des équipes est présentée à la réunion des capitaines de l'Inter-équipes. Les équipes ont le libre choix des joueurs, mais leur composition reste soumise à l'approbation du Comité.

Le Comité prendra ses dispositions en cas de descente d'une équipe. En cas de place vacante dans une division, le Comité décidera de son attribution.

En cas de problèmes de moyennes, le Comité tranchera avec les équipes concernées.

La liste des joueurs, ainsi que le nom de l'équipe doivent être déposés au plus tard le jour de la réunion des capitaines, avec signature pour accord des joueurs. Ceux-ci doivent être en règle de cotisation pour la saison suivante.

Chaque équipe devra désigner un capitaine . Celui-ci sera responsable de l'organisation, de la présence de son équipe ainsi que du respect des règlements de la FSBB et de l'ILB. Il est financièrement responsable de son équipe ainsi que de l'exactitude des feuilles de match et de la communication des résultats à la FSBB. Il doit se tenir au courant des avis affichés aux valves.

Le capitaine d'équipe est responsable du paiement de son équipe et devra s'en acquitter avant le début des boules d'essai.

Dans le but de tenir à jour efficacement les moyennes fédérales, ainsi que vos remboursements :

Matches à domicile : Les feuilles de score n°1 et n°3 doivent être impérativement laissées au contrôle à la fin du match. La feuille n°2 doit être donnée à l'équipe adverse.

Matches à l'extérieur : La feuille n°2 doit être déposée au contrôle, au plus tard le mercredi suivant. Si vous en avez la possibilité, envoyez la feuille par mail : infos@ilbliege.net

Les amendes concernant l'interéquipe émanant de la FSBB seront automatiquement portées en déduction des gains éventuels. Au cas où ceux-ci seraient insuffisants, la différence sera réclamée aux joueurs de l'équipe concernée.

Pour la saison 2016-2017, chaque équipe doit payer la redevance FSBB de 390€. Une première tranche de 195 € est à payer avant le 1^{er} match de l'Inter-équipes, le solde étant dû pour le 15 décembre au plus tard.

3. Intercity jeunes - Interteams Plus et Interteams Vétérans (vétérans) – Interteams Trio Dames.

A l'exclusion des moyennes (puisque'il s'agit d'une compétition avec handicap), ces équipes répondent aux mêmes obligations que celles participant à l'Inter-équipes .

Les redevances FSBB sont dues en 1 fois avant le premier match des compétitions :

Interteams Plus (le mercredi) : 156 €
Interteams Vétérans (le samedi) : 108 €
Autres : même principe.

4. Coupe de Belgique.

La sélection à la Coupe de Belgique sera présentée par le Directeur sportif au Comité de l'ILB et annoncées aux joueurs après l'accord de celui-ci.

La sélection est effectuée suivant un certain nombre de critères (moyenne, combativité, affinités, sportivité) dans le but unique d'obtenir le meilleur résultat possible.

Les joueurs doivent considérer que la sélection à la Coupe de Belgique est un honneur et faire passer l'intérêt du club avant toute chose.

Chaque équipe sera placée sous la direction d'un coach désigné par le Comité.

Le coach sera responsable de la composition de son équipe dans le cadre de la sélection et fera office de capitaine.

Le prix des parties et la redevance FSBB sont payées par le club, ainsi que des frais de déplacement (0,15€ du km) .

5. Championnats.

Les inscriptions aux championnats organisés par la FSBB doivent obligatoirement se faire par l'intermédiaire du club, c'est-à-dire via un membre du Comité ou la partie du site ILB dédiée aux inscriptions à un championnat FSBB.

Sauf avis contraire, vous devez spontanément payer l'inscription au club avant le début du Championnat (Compte BNP PARIBAS FORTIS – IBAN : BE23001281388891 - BIC : GEBABEBB) en mentionnant vos nom, prénom et le championnat auquel vous vous êtes inscrit (et s'il y a lieu, le numéro de référence fourni par le site web). Une seule inscription par virement.

Si vous ne payez pas spontanément, vous risquez la suspension par la FSBB.

Remboursements pour les championnats nationaux : l'inscription en cas de podium.

6. Tournois.

Dans votre intérêt, inscrivez-vous à un tournoi national ou international par le canal du club qui pourra ainsi obtenir éventuellement des conditions d'inscription plus avantageuses.

La réception de vos résultats de tournois sous forme cohérente est nécessaire à la tenue de vos moyennes. Vous devez nous rentrer ceux-ci via le formulaire adhoc (à déposer au bureau) ou la partie du site ILB qui y est dédiée.

7. Sélections nationales.

Les joueurs présélectionnés ou sélectionnés par la FSBB pour participer à un entraînement national verront leurs frais de déplacement remboursés (0,15€ du km).

8. Entraînements offerts par le Bowling « Le Strike »

Chaque joueur reçoit une carte personnelle, ne pouvant être prêtée, vendue ou échangée.

Chaque carte est valable du premier au dernier jour du mois. Les parties non utilisées au cours d'un mois ne peuvent être reportées au mois suivant.

Ces cartes sont exclusivement réservées aux membres licenciés ILB qui participent à la Ligue ILB et au Challenge.

Chaque carte donne droit à 20 parties gratuites (valeur = 45€), valables du mardi à l'ouverture jusqu'au vendredi (ou veille de férié) à 20 heures. Elles ne sont pas valables les WE et jours fériés.